

41ème Bourse d'échanges De l'ABVA

1

19 & 20 octobre 2024 - Parc des expos de Brézillet - 22000 St-Brieuc

Bourse d'échanges 1600m/linéaire / Expositions véhicules anciens
Espace vente véhicules / Espace vide-greniers (dimanche)
Parking véhicules anciens / Restauration sur place

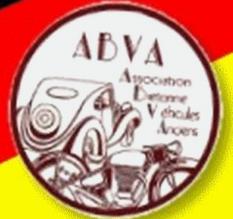
Thème
2024

Allemagne &
Pays de
l'Est

Contact : Claude NIVET - 06 24 16 78 85
Thierry PARENT - 06 49 88 97 10



www.abva.net



Ouverture **SAMEDI: 14h.-18h. DIMANCHE: 7h.30 - 17h.**

Espace
expo et vente
Véhicules anciens -Motos
Cyclos Utilitaires

Espace
VIDE GRENIER
le dimanche 20
entrée gratuite

EXPO PIECES
à L'EXTERIEUR

ESPACE BOURSE
PIECES
et OBJETS AUTO
ANCIENNE

BOURSE AUTO:
entrée: 3 €
PASS VALABLE
POUR LE
WEEK END

1 ENTREE
GRATUITE
SI ARRIVEE EN
VEHICULE
ANCIEN

TOMBOLA
SUR TICKET
D'ENTREE
*Tirage le
Dimanche 20
à 16h*



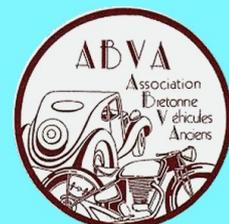
Contacts:

BOURSE PIECES: Claude NIVET - 06 24 16 78 85

VIDE GRENIER: Dany ETIENNE - 06 11 34 20 75

EXPO 4 ROUES: Pierrot RASEZ - 06 45 32 50 57

EXPO 2 ROUES : Yvon MEHEU - 06 63 09 24 88 et Joël CRESTEY - 06 42 61 25 35



- Les exposants et visiteurs disposeront d'un hall couvert avec de larges allées.
- Les visiteurs en véhicules anciens auront accès à un parking réservé et signalé.
- Un parking exposant est prévu; Parking P 5 – possibilité d'y dormir en camping-car le samedi soir.
- La mise en place des exposants bourse et des véhicules d'exposition pourra se faire le vendredi 18 octobre de 14h.30 à 19h. et le samedi 19 de 8h. à 12 h. au plus tard, véhicules et remorques retirées du hall.
- La mise en place des exposants du vide-grenier se fera le samedi 19 de 16h.30 à 18h.30 et le dimanche 20 de 6h .30 à 7h.30.
- Pas de vaisselle etc. à l'espace bourse d'échange – pas de moteurs etc. à l'espace vide-grenier.
- le démontage, le retrait des véhicules et des objets exposés se feront à partir de 18h. le dimanche 20.
- Les exposants inscrits, et absents sans prévenir 3 jours avant leur arrivée, ne seront pas remboursés.
- Ouverture au public des 2 halls :
 - Rateau pour les véhicules anciens le samedi de 14h. à 18 h. et dimanche de 7h.30 à 17h.30.
 - Kervizic pour vide-grenier le dimanche de 7h30 à 17h.
- **Toute réservation sans règlement (par chèque) ne sera pas prise en compte**
- **Pour faciliter la mise en place des stands et la tenue des allées, tous les stands seront équipés de tables; si un exposant tient à installer ses propres tables, elles ne pourront pas lui être déduites.**

Bourse d'échange : une caution de 50 € par chèque est à verser avec l'inscription pour tout exposant ayant une ou plusieurs tables à sa disposition.

- Restauration rapide et buvette au profit de l'ABVA : saucisses-frites, galettes, crêpes, sandwiches.

ENTREE BOURSE :

Chris AMELINE : 06 73 89 94 96

VENTE TICKETS :

Mathias FLAMANC 06 98 21 47 76

VIDE GRENIER :

Dany ETIENNE : 06 11 34 20 75

RESTAURATION :

Nelly LE MEE 06 86 05 30 12

BUVETTE :

Cathy HAMON et Yvon MEHEU
06 82 19 55 15

TRANSPORT TABLES :

Pascal AMELINE 06 74 83 41 46

INSTALLATION des TABLES :

Claude NIVET 06 24 16 78 85

APPEL AUX BENEVOLES
Prenez contact auprès des responsables



INSCRIPTION BOURSE D'ÉCHANGES

Carte identité N°

N° Siret si Professionnel

NOM..... PRENOM..... TEL.....

ADRESSE..... MAIL.....

Pièces : AUTO MOTO VELO/CYCLO MINIATURES (50 M.L. maximum sur le site)

DOCUMENTATION PLAQUE EMAILLEE AUTRES :

(Exclusivement des objets en relation avec les véhicules anciens)

Je réserve mètres L. de tables à 7 € le mètre =€ *

Je réserve mètres L. de table avec mur à 9 € le mètre =€ *

Je réserve mètres L. à l'extérieur sans table à 3 € le mètre =€

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA.....€ **+un chèque caution de 50 € ****J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges**Signature*

INSCRIPTION ESPACE PROFESSIONNEL (sans vente de véhicules anciens ou pièces)

Société : siret.....

Nom Prénom dirigeant..... tél.....

Adresse:..... mail :.....

Je réserveemplacement(s) de 2 façades 6 ml. X 8 ml. à 150 € - total =€

Je réserveemplacement(s) de 1 façade 6 ml. X 8 ml à 100 € - total =€

Branchement électrique : 25 €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA total :.....€ **+un chèque de caution de 50 €***J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges**Signature*

INSCRIPTION ESPACE VENTE DE VEHICULES ANCIENS (hall Rateau)

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse.....mail :

Je réserve emplacement(s) de véhicule(s) 4 roues X 20 € (par véhicule) =€

Je réserve emplacement(s) de moto(s) de + de 50 cc X 10 € « =€

Je réserve emplacement(s) de cyclomoteurs X 3 € « =€

Marque : Type Année.....

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA : Total.....€

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

Signature

INSCRIPTION VEHICULES ANCIENS **EN EXPOSITION** (toutes marques)

(hall Rateau)

THEME 2024 : **ALLEMAGNE et PAYS DE L'EST**

Nom : Prénom..... Tél.....

Adresse.....Mail :

Je souhaite exposer mon véhicule(s) décrit(s) ci-dessous : (gratuit)

Marque : Type : Année :

Marque : Type : Année :

Renseignements Autos : Pierrot RASEZ : 06 45 32 50 57

Rens. Motos – cyclos : Yvon MEHEU 06 63 09 24 88 er Thierry PARENT 06 49 88 97 10

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

Signature :

INSCRIPTION REPAS EXPOSANTS – SAMEDI SOIR 19 Octobre

Apéritif – entrée – plat – fromage – dessert – café et boissons comprise

Nom : Prénom..... Tél :

Adresse..... Mail :

Nombre de repas X 20 € =€

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA : Total.....€

LES BULLETINS D'INSCRIPTIONS BOURSE -EXPO – VENTE – CLUB et PRO SIGNES SONT A RETOURNER

à : **A.B.V.A – B.P. n° 40205 – 22002 SAINT BRIEUC CEDEX 1**

DATE LIMITE D'ENVOI : 7 OCTOBRE 2024

Renseignements généraux bourse d'échange et auto : Claude NIVET : 06 24 16 78 85

INSCRIPTION ESPACE CLUB (Sans vente de véhicules anciens ou pièces)

5

Club..... tél.....

Responsable – Nom :..... Prénom.....

Adresse :..... Mail:.....

Je réserveemplacement(s) de 6 ml. X 7 ml. À 40 € - total
Branchement électrique : 25 €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA – total.....€ + un chèque de caution 50 €

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

signature



INSCRIPTION ESPACE VIDE-GRENIER – PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Objets habituels d'un vide-grenier - (hall Kervizic) Renseignements Dany ETIENNE – 06 11 34 20 75

NOM :..... Prénom :..... tél :.....

Adresse :.....Mail :

Carte d'identité :..... Siret :.....

Je réservem.l. de tables X 4,50 € le mètre =€

Je réserve m.l. de tables contre le mur X 6 € le mètre =€

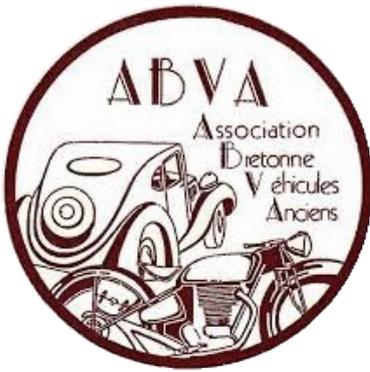
Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA : Total :.....€

**Inscription vide-grenier à retourner à Dany ETIENNE – 14 Rue Epine Merlet
Renseignements : 06 11 34 20 75 22590 PORDIC**

Retour avant le 7 octobre 2024

J'ai pris connaissance du règlement intérieur vide-grenier

Signature

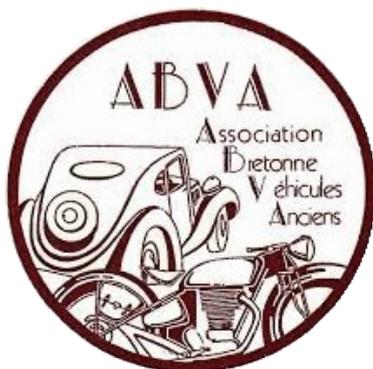


RÈGLEMENT INTÉRIEUR BOURSE D'ÉCHANGES ABVA 2024

- ART 1: La bourse d'échanges est ouverte à tous, particuliers et professionnels avec mise à disposition de tables. Un chèque de caution de 50 € est demandé à la réservation.
 Exposants particuliers et professionnels : 2 tickets et 2 bracelets –
 Clubs : 4 tickets et 4 bracelets
 Exposants véhicules anciens : 1 ticket et 1 bracelet + 1 ticket repas et boisson
 Café croissant du matin offert
- ART 2: l'Association ABVA se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de l'évènement.
- ART 3 : Le montage des stands se fera le VENDREDI de 14h. À 19h. - le SAMEDI matin de 8h. à 12h. - Accès autorisé à l'intérieur aux véhicules pour le déballage et le remballage avant l'ouverture au public.
 Les remorques et véhicules doivent être retirés pour 12h.
 Ouverture au public : samedi de 14h. À 18h. Et dimanche de 7h.30 à 17h.30
 Possibilité de prise de courant avec tarif de location.
 Pour les exposants miniatures, un maximum de 50 m.l. est attribué aux premiers inscrits.
- ART 4 : Les exposants ne devront pas déborder de leur emplacement. Par sécurité la circulation ne doit pas être bloquée dans les allées.
- ART 5 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de vol, casse ou préjudice. L'ABVA décline toute responsabilité dans ces cas.
- ART 6 : L'exposant s'engage à rester jusqu'à 17h30, heure de fermeture.
- ART 7 : Les exposants sont tenus pour responsables des éventuelles dégradation du matériel mis a disposition tables tableau électrique etc. prévoir une protection – une garantie de caution est demandée à l'inscription et restituée après inventaire.
- ART 8 : L'ABVA se réserve le domaine de la restauration et de la buvette
- ART 9 : Ce règlement est disponible pendant la durée de l'évènement dans l'enceinte du site.
- ART 10 : Pas de remboursement pour désistement dans les 3 jours avant le date de l'exposition, sauf cas de force majeur.
- ART 11 : Les portants et matériel doivent être fixés pour ne pas tomber sur le public.
- ART 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre sans laisser de matériel.
- ART 13 : Les mesures sanitaires seront appliquées en fonction des consignes reçues.

Le président de l'ABVA
Thierry PARENT

Lors de son inscription tout exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement



RÈGLEMENT INTÉRIEUR VIDE GRENIER ABVA 2024

- ART 1: LE VIDE GRENIER est ouvert à tous, particuliers et professionnels avec mise à disposition de tables (prévoir vos chaises).
Exposants particuliers et professionnels : 1 ticket et 1 bracelet remis à l'entrée
Café croissant du matin offert
- ART 2: l'Association ABVA se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de l'évènement.
- ART 3 : Le montage des stands se fera le SAMEDI de 16h.30 À 18h.30 et le DIMANCHE matin de 6h.30 à 7h.30
- ART 4 : Les exposants ne devront pas déborder de leur emplacement. Par sécurité la circulation ne doit pas être bloquée dans les allées.
- ART 5 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de vol, casse ou préjudice. L'ABVA décline toute responsabilité dans ces cas.
- ART 6 : L'exposant s'engage à rester jusqu'à 17h, heure de fermeture du vide grenier.
- ART 7 : Les exposants sont tenus pour responsables des éventuelles dégradation du matériel mis a disposition tables etc. prévoir une protection (carton ou similaire).
- ART 8 : L'ABVA se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.
- ART 9 : Ce règlement est disponible pendant la durée de l'évènement dans l'enceinte du site.
- ART 10 : Pas de remboursement pour désistement dans les 3 jours avant le date de l'exposition, sauf cas de force majeur.
- ART 11 : Les portants et matériel doivent être fixés pour ne pas tomber sur le public.
- ART 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre sans laisser de matériel.
- ART 13 : Les mesures sanitaires seront appliquées en fonction des consignes reçues.

Le président de l'ABVA
Thierry PARENT

Lors de son inscription tout exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement

INSCRIPTION BENEVOLES

Votre inscription en tant que bénévole contribue au succès de la bourse avant, pendant, et après l'évènement ; manifestez-vous auprès des responsables (liste en 1ère page) et remplissez le bulletin ci-dessous ;

Nom : Prénom : Tél :

Adresse : Mail :

Je suis disponible : (horaires : 9h.-12h. - 14h.-18h.)

JEUDI 17 octobre : la journée Le matin L'après midi

VENDREDI 18 octobre : la journée le matin l'après-midi

SAMEDI 19 octobre : la journée le matin l'après midi

DIMANCHE 20 octobre : la journée le matin l'après midi

LUNDI 21 octobre : la journée le matin l'après midi

Les bénévoles bénéficient d'une entrée gratuite ainsi que le(s) repas prévus le(s) jours de présence.

Adresser cette fiche d'inscription à :

A.B.V.A. - B.P. 40205 – 22002 SAINT BRIEUC CEDEX 1

claude.nivet@gmail.com - tél 06 24 16 78 85

